



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 169-2020
Type d'intervention : Postulat
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.223

Déposée le : 09.06.2020

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : Les Verts (Kohler, Meiringen) (porte-parole)

Cosignataires : 8

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 1396/2020 du 2 décembre 2020
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption**

Offensive pour l'énergie solaire : assurer la sécurité des investissements

Le Conseil-exécutif est chargé d'évaluer les moyens qui permettraient de garantir une sécurité maximale des investissements dans les grandes installations photovoltaïques, en complément des mesures déployées par la Confédération.

Développement :

La transition énergétique dépend en particulier de grandes installations dont la production n'est pas destinée à être consommée sur place, mais à être injectée dans le réseau. Or, ce genre de projet est bien trop rare en Suisse : les règles fixées par la Confédération sont en effet fortement orientées sur la consommation sur site, un facteur dont dépend la rentabilité d'un grand nombre d'installations. Les grandes entreprises d'électricité établies préfèrent investir dans des installations de production dans d'autres pays, car la sécurité des investissements y est assurée. Le canton de Berne doit prendre conscience de son intérêt à éviter que tous ces investissements soient réalisés à l'étranger, et doit donc mettre en place de bonnes conditions pour ce genre de projet.

Réponse du Conseil-exécutif

L'augmentation des constructions de moyennes et grandes installations photovoltaïques, grâce à une meilleure sécurité des investissements, va dans le sens de la stratégie énergétique cantonale. Ces installations sont importantes pour le développement de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables dans le canton de Berne. Le Conseil-exécutif en est conscient et a intégré la mesure 20-20 « Promotion des grandes installations photovoltaïques avec faible consommation propre » au plan de mesures pour la mise en œuvre de la stratégie énergétique cantonale dans le cadre de sa révision actuelle.

Lors de la mise en œuvre de cette mesure, il sera également possible d'examiner comment garantir une sécurité maximale des investissements dans les grandes installations photovoltaïques.

Destinataire

- Grand Conseil